



Futur gare d'Orléans : pourquoi on se moque de nous

La nouvelle gare d'Orléans devait être achevée en 2003. Le projet a été interrompu parce que la nouvelle municipalité voulait faire une nouvelle voie pour les voitures sous la gare. Cela s'est révélé irréaliste et irréalisable. Résultat : quatre ans de perdus.

Or, ces quatre années n'ont même pas été mises à profit pour rendre la future gare plus accessible aux handicapés et personnes à mobilité réduite. Ce défaut d'accessibilité est totalement contraire aux objectifs fixés dans la nouvelle loi sur les personnes handicapées. Et c'est, de toute façon, scandaleux.

On nous fait miroiter depuis cinq ans la future « verrière ». Ce qu'on omet de nous dire, c'est que cette verrière sera composée de 80 % de métal ... et de 20 % de verre ! <

RN 20 sud : un nouveau report

Les travaux d'aménagement de la RN 20 au sud, entre le Pont Joffre et le carrefour de la Mouillère, sont nécessaires et urgents. Après les avoir différés chaque année depuis 2001, M. Grouard vient d'annoncer une grande nouvelle : ils sont à nouveaux reportés ! <

2e ligne de tram : refusons les nouveaux retards

L'enquête d'utilité publique sur la seconde ligne de tram est en cours (lire encadré ci-dessous). Chacun peut donc enfin s'exprimer. Et c'est une bonne chose. On peut bien entendu discuter des trajets possibles. Chacun peut avoir son idée là-dessus. Et il est bon que le débat ait lieu.

Ce qui, en revanche, pose un grand problème, c'est que le projet sur lequel cette enquête a lieu souffre, sur un point, d'une très lourde incohérence.

La municipalité actuelle nous explique que faubourg Madeleine et rue des Carmes, il y aura un site partagé. Ainsi, dans le faubourg, les voitures pourront rouler dans les deux sens, comme le tramway, avec maintien des places de stationnement.

Il n'y a qu'un inconvénient, c'est que c'est totalement irréaliste ! Si le tram est constamment coincé dans les embouteillages, il n'avancera pas, ou mal... et perdra ainsi tout l'intérêt que présente le tram par rapport à des bus. Si on réalise une ligne de tramway, il faut qu'elle soit clairement en site propre.

Mais la municipalité en place ne veut faire de peine à personne. Elle dit aux commerçants et

riverains : « Ne craignez rien, la circulation ne changera pas ». Elle dit aux adeptes du tram : « Ne craignez rien, tout ira bien ». L'ennui c'est que ça ne peut pas marcher. Gouverner, c'est choisir.

Le pire serait alors que l'utilité publique de cette seconde ligne de tram soit refusée en raison de cette incohérence manifeste. Ce serait un nouveau gâchis si cela devait occasionner de nouveaux retards. <

Participez à l'enquête d'utilité publique

Vous pouvez apporter votre contribution à l'enquête d'utilité publique jusqu'au 30 avril 2007, soit par courrier adressé à M. le Commissaire enquêteur, enquête publique sur la 2e ligne de tramway, Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, place du 6 juin 1944, 45000 Orléans ; soit en vous rendant dans les différents lieux où tous les documents relatifs à cette enquête sont consultables : siège de l'Agglomération (espace Saint-Marc, place du 6 juin 1944), mairie centrale d'Orléans, mairies de quartier Madeleine et Arbonne.

Recherche : défendons Orléans

Alors que tous les maires d'Orléans se sont battus jusqu'en 2001 pour accueillir à Orléans de nouveaux organismes et laboratoires de recherche, pour la première fois, un projet est apparu qui prévoit le « rapatriement » en Ile de France (et même dans les Hauts de Seine) de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT), laboratoire du CNRS.

Il faut, bien sûr, s'opposer à ce projet qui, s'il était mis en œuvre, serait un signe très négatif.

Rappelons que les contribuables de la région Centre ont financé les locaux de l'IRHT, et donc son arrivée à Orléans. S'il partait maintenant, cela pourrait tout à fait s'assimiler au cas des entreprises qui, après avoir bénéficié des aides des collectivités locales pour s'installer... vont ensuite s'implanter ailleurs. <

Ville et agglomération des chiffres gênants

Beaucoup d'Orléanais jugent inutiles les nombreux panneaux installés par la municipalité pour assurer sa propagande. Nous pouvons en publier le coût : 53 500 euros. N'y aurait-il pas mieux à faire avec la même somme ?

Ce chiffre a été rendu public à la demande de l'opposition municipale, au grand dam de la municipalité qui ne supporte pas que l'opposition demande des comptes sur l'utilisation qu'elle fait de l'argent public.

L'agglomération n'est pas en reste. Ainsi, les dépenses de réception de l'agglomération étaient de 1 083 euros en 2000 (sous la présidence de Jean-Pierre Sueur). Elles sont passées à 78 550 euros en 2005 (sous la présidence de M. Lemaignan). Soit une augmentation de 7 153 % ! L'agglomération dirigée par les amis de M. Grouard construit peu... mais reçoit beaucoup. <

ORLÉANS

Avec vous

Journal publié par l'opposition municipale d'Orléans

Pour l'avenir d'Orléans

Restauration scolaire, tramway, train de vie, gare, recherche... notre ville et notre agglomération méritent mieux qu'une gestion contestable.



Roger Leclère, un homme de convictions p.3

Liaison Orléans TGV

Un projet essentiel

pour notre développement économique

Orléans sera-t-elle avec Ajaccio la seule capitale régionale à ne pas être reliée au réseau TGV ?

Cette question essentielle, je continuerai non seulement à la poser, mais aussi – et surtout – à agir pour qu'elle obtienne une réponse concrète.

Pourquoi ?

Parce que c'est devenu une nécessité pour notre développement économique, et notre développement de capitale régionale que d'être reliés facilement au réseau TGV.

On va aujourd'hui de Paris à Marseille en trois heures. On ira demain de Paris à Bordeaux en deux heures. Strasbourg sera prochainement relié au TGV.

On me répondra que nous sommes à une heure de Paris par le train. Mais Orléans ne joue plus aujourd'hui le rôle de « nœud ferroviaire » important qui était le sien par le passé en raison, justement, du développement des TGV sud-ouest et sud-est. Les villes reliées au TGV comme Tours, Dijon, Bordeaux ou Lyon disposent de liaisons directes avec l'aéroport de Roissy, mais aussi avec Lille, Londres, Bruxelles – bref avec l'Europe !

Nous ne pouvons pas continuer de d'être privés de ces liaisons essentielles.

J'ai récemment interrogé à ce sujet au Sénat M. Dominique Perben, ministre de l'Équipement, des Transports et de la Mer, et j'ai pu obtenir de lui deux annonces importantes.

D'abord, avec le concours des régions Centre et Limousin – que je tiens à remercier chaleureusement – la SNCF envisage la mise en œuvre prochaine d'un TGV utilisant les lignes existantes qui relierait, sans passer par Paris, Limoges et Orléans à Roissy et Lille.

Ce sera une avancée essentielle.

Vous vous en souvenez : nous avons déjà lancé un tel projet sur un itinéraire plus court (Blois - Orléans - Roissy) en 2000.

Ce projet a été abandonné en raison de son coût. Je regrette qu'il ait été purement et simplement abandonné et que ce dossier soit resté « en rade » durant six ans.

Ce qu'il aurait fallu faire, c'est *renégocier* les horaires et aussi sans doute le trajet avec la SNCF (aller jusqu'à Lille est une bonne idée, car c'est une porte ouverte sur l'Europe).

Une bonne nouvelle

Mais le passé est le passé. Ce qui compte, c'est l'avenir. Et Orléans a besoin de cette liaison. A nos « décideurs » de veiller particulièrement aux horaires qui seront proposés par la SNCF.

Autre annonce essentielle de M. Perben : il est maintenant prévu que la future « interconnexion » des différents TGV au sud de Paris dessert Orly.

C'est une bonne nouvelle – ai-je dit –, mais à deux conditions : d'une part que l'on puisse rejoindre facilement cette interconnexion et donc Orly depuis Orléans et les Aubrais ; d'autre part que la réalisation de ce projet ne tarde pas au-delà du raisonnable.

Ce sont là des dossiers essentiels, déterminants. Si nous n'avancions pas dans ces domaines décisifs, c'est tout simplement notre capacité à être une capitale régionale qui sera en cause.

> Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret

Restauration scolaire

La délibération présentée par le maire est illégale

Saisi par Charles Renard, adjoint aux Finances de la Ville d'Orléans de 1989 à 2001, le Tribunal administratif d'Orléans a récemment annulé la délibération du Conseil municipal du 28 mars 2003 attribuant la restauration scolaire de la Ville d'Orléans à l'entreprise Sogeres.

L'affaire commence par une surprise de taille. Pour départager les entreprises candidates à la fourniture des repas aux enfants des écoles, une commission est réunie, conformément à la loi. Elle comprend cinq membres du Conseil municipal : quatre de la majorité dont deux adjoints et, pour l'opposition, Hélène Mouchard-Zay. Cette commission étudie très sérieusement le dossier et, à l'unanimité, se prononce en faveur de l'entreprise Scolarest. Etonnement général : contrairement aux habitudes, le maire d'Orléans désavoue la commission et donc ses propres adjoints et conseillers et choisit la Sogeres !

Manquement aux obligations de mise en concurrence

Il aurait fallu que M. Grouard ait de sérieux motifs pour prendre pareille décision. Or, ceux qui ont été avancés ne résistent pas à l'examen.

Ainsi, pour retenir l'attention des parents, la municipalité a beaucoup insisté sur la qualité des produits alimentaires. C'est, à l'évidence, très important. Mais, ayant à choisir entre les aliments de catégorie I (de base) et ceux de catégorie II (qualité supérieure), le maire a choisi les aliments de catégorie I. Après quoi, on a entendu beaucoup de discours sur l'excellence du veau de l'Aveyron !

La municipalité a aussi insisté sur le fait que seuls les repas consommés seraient facturés. Il eût cependant été nécessaire de préciser que tous les candidats – et non la seule Sogeres – avaient accepté cette disposition.

Mais il y a plus grave.

Le Tribunal administratif a en effet considéré qu'il y a eu, dans cette af-



Le Tribunal administratif d'Orléans, rue de la Bretonnerie.
Charles Renard a fait prévaloir l'intérêt général. Il a défendu les Orléanais.

faire, un « manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence inscrites dans la loi ».

Lorsqu'une mairie décide de mettre des entreprises en concurrence pour qu'elles exercent une tâche par délégation (par exemple, la restauration scolaire), la consultation des entreprises et le choix de l'entreprise retenue doivent respecter strictement les règles de transparence fixées par la loi.

Il y a, au départ, une demande détaillée de la ville (le cahier des charges). Celle-ci ne doit pas changer durant la

période de consultation des entreprises ni, bien sûr, après le choix par la mairie, de l'entreprise retenue.

Or, c'est tout le contraire qui s'est passé. Ainsi, le Tribunal administratif a considéré que des conditions particulières avaient été consenties à l'entreprise SOGERES, et à elle seule, ce qui a eu

pour effet de mettre en cause l'égalité de traitement entre les entreprises candidates.

La violation des règles de la transparence et de la concurrence, inscrites dans la loi, était donc évidente.

C'est pourquoi Charles Renard a saisi le Tribunal administratif, qui lui a donné raison. S'agissant d'argent public, les règles de transparence et de concurrence doivent être strictement respectées. En saisissant la justice et en faisant

annuler cette décision, Charles Renard a fait prévaloir l'intérêt général. Il a défendu les Orléanais.

On peut parfois ne pas respecter la loi par ignorance ou par inadvertance. Mais il est difficile d'imaginer que le maire d'Orléans, qui dispose de services très compétents, puisse à ce point ignorer la loi. <

>> Plus sur le web

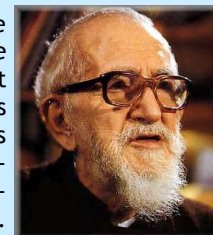
La décision intégrale du Tribunal administratif est téléchargeable sur le site d'Orléans Avec vous : www.orleansavecvous.fr

Hommages

Droit au logement : le combat continue

Lors d'un conseil municipal, Philippe Legrand a rendu hommage au fondateur d'Emmaüs. Extrait.

J'ai eu la chance et l'honneur de rencontrer l'abbé Pierre la première fois à la communauté « Emmaüs » d'Ormes, avec des administrateurs de l'association l'Etape. C'était en février 1972. L'abbé Pierre nous avait conviés pour la remise d'un chèque destiné à abonder les financements nécessaires à la création du premier centre d'hébergement et de réinsertion sociale, rue de l'Écu Saint-Laurent, structure encore utilisée actuellement. C'est sans doute ce qui a le plus marqué mon engagement professionnel, que cette rencontre empreinte d'humanité et de simplicité. Cet homme qui croyait par-dessus tout en l'homme nous démontre comment toute une vie consacrée aux plus démunis peut être riche et surtout contagieuse, tellement il a su mettre en mouvement de nombreuses personnes en France et dans le monde. Son message est aujourd'hui plus que jamais d'actualité. Nous ne sommes pas au bout de nos peines car la tâche à poursuivre est immense.



Il manque encore trop de logements sociaux accessibles aux familles à très faibles ressources, ainsi que des structures adaptées à des situations humaines particulières. Ces constructions devraient être réparties sur toute l'agglomération. Juste un chiffre : selon les sources du Comité régional de l'Habitat, 8 000 demandes de logements sont en attente sur l'agglomération d'Orléans.

Au niveau national, j'en profite pour dire ma conviction profonde qu'au-delà de nos clivages politiques légitimes dans une démocratie, la « bonne récupération » du message de l'Abbé Pierre serait que nous décidions de véritables moyens financiers et humains pour le logement social. Que cet engagement soit déclaré grande cause nationale et que des moyens pérennes soient alloués pour accompagner certaines personnes qui ont besoin d'un toit, mais aussi de relations humaines, voilà ce qui est aujourd'hui indispensable > Philippe Legrand

Roger Leclère, un homme de convictions

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris, en novembre dernier, le décès de Roger Leclère.

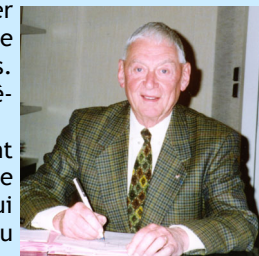
Roger Leclère qui a appartenu au Conseil municipal d'Orléans, de 1983 à 1995, a été maire adjoint de 1989 à 1995. Il était chargé des quartiers, du logement, de la circulation, des transports et des parkings. Il était vice-président de l'Office public HLM d'Orléans.

Tous ceux qui l'ont côtoyé savent combien Roger Leclère s'est engagé pleinement dans l'exercice de ses responsabilités. Avec de solides convictions. Avec fougue. Avec cœur. C'était un homme extrêmement chaleureux et généreux.

Il plaidait constamment la cause du logement social, du logement pour tous, qui était pour lui une absolue priorité. C'est, en particulier, grâce à lui qu'a été créée – malgré les réticences qu'il avait su balayer – en plein centre-ville, une résidence sociale destinée à accueillir les plus démunis, la résidence sociale Gambetta, située juste en face de la Médiathèque.

Roger Leclère s'est aussi beaucoup investi dans le développement des conseils de quartier. Il avait été longtemps président de l'association des habitants du quartier gare et était à ce titre très attaché à la vie démocratique dans chacun des quartiers de notre ville.

Né à Orléans, ancien élève du lycée Pothier, formé à l'engagement par le scoutisme, Roger Leclère, qui a fait sa carrière professionnelle à la CEP-EM, avait milité à « Vie nouvelle », avant de s'engager dans la vie civique et municipale. Son engagement ne fut jamais partisan : il fut toujours inspiré par les valeurs de justice et de solidarité auxquelles il était profondément attaché. <



Soutenez Orléans Avec Vous

Le journal *Orléans Avec Vous* a besoin de votre soutien pour vivre. Si vous le souhaitez, vous pouvez adresser votre don à l'association *Orléans Avec Vous* : 7, rue Edouard Branly — 45100 Orléans. orleans.avec-vous@wanadoo.fr.

Participez à l'invention de la ville de demain

Quelle ville voulons-nous ? L'association Orléans Avec Vous organise des ateliers de recherche et de débat pour préparer l'alternance.

>> Pour des informations plus précises et pour connaître les prochaines dates de réunion de ces ateliers, contactez Michèle Bardot au 06 19 70 60 92

Pour les mal-voyants, une version agrandie est disponible sur demande à l'adresse ci-contre